

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2014-050 du 14 Mars 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze mars à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT – J. STORET – M. LACMENT – Ch. LECTEZ -

MM. A. CHAUSSOY - J. MAHIEU – H. TABARY – Y. MARECHAL – M. BECQUES – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – Cl. AUDEGOND – S. NACRY – J. LAUDE – J.N. MENAGE – V. GRANDIN – X. LEROUX – D. TABARY – H. COPIN – G. TRANNIN – J.P. POUTRAIN - J. DESCAMPS – D. BEDU – M. DELAUTRE – Ch. HEMAR – I. LESAGE

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,
M. J. LAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. A. THILLET,
M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par Mme M.-Cl. BOUTTEMY,
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,
M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD,

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DENNE
M. Cl. AUDEGOND, absent et excusé, a donné pouvoir à M. P. COLLE,
M. Ch. HEMAR, absent et excusé, a donné pouvoir M. J.J. COTTEL,

Objet : **Budget Primitif 2014**
 Budget Annexe « Développement Economique »

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que la collectivité dispose d'un budget annexe qui retrace les dépenses et les recettes générées par les activités économiques de la collectivité en tant que lotisseur des Zones d'Activités et de gestionnaire des biens immobiliers destinés à l'accueil des entrepreneurs.

Monsieur le Président présente le projet de Budget Primitif établi au titre de l'exercice 2014 en rappelant les opérations engagées (résiliation de la convention avec ADEVIA, acquisition foncière, gestion du patrimoine bâti...).

Monsieur le Président précise que ce projet intègre les résultats du Compte Administratif 2013 et notamment l'affectation du Compte de Résultats qui affecte une somme de 496 386,00 € pour couvrir le besoin de financement et reporte une somme de 504 064,83 € au titre de l'excédent de fonctionnement reporté.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver l'affectation du Compte de Résultats constaté lors du vote du Compte Administratif 2013 en affectant une somme de 496 386,00 € pour couvrir le besoin de financement et en procédant au report à nouveau, au titre de l'excédent de fonctionnement reporté d'une somme de 504 064,83 €,
- d'approuver le Budget Primitif 2014 du budget annexe « Développement Economique » qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, de la manière suivante :

Section de Fonctionnement	
• Dépenses	662 064,00 €
• Recettes	662 064,00 €
Section d'Investissement	
• Dépenses	796 657,00 €
• Recettes	796 657,00 €

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 14 Mars 2014 et transmission en Préfecture le 14 Mars 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 14 Mars 2014 et transmission
en Préfecture le 14 Mars 2014

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.

